



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,  
TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 5 JUILLET 2021 À 19H30,  
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

Considérant les circonstances entourant la crise sanitaire et les règles gouvernementales émises afin d'assurer la protection de tous, la salle du conseil ne permettant actuellement qu'à très peu de personnes de pouvoir assister aux séances et les mesures mises en place par la Municipalité permettant une participation pleine et entière du public, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **lundi le 5 juillet 2021 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, à l'aide d'une plateforme de télédiffusion tel qu'autorisé, cette séance pouvant être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca) ou en différé par la suite. Il est possible que les séances reprennent avec présence restreinte du public en septembre, le mode de diffusion par You Tube devant quant à lui se poursuivre en raison du succès obtenu et des commentaires positifs reçus.

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présences:

Ken Dolphin  
Jacques Guilbault  
Stephen Ovans  
Michelle Greig  
Chantal Laroche

Absence:

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le secrétaire-trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par le maire Jacques Lapierre, aussi présent.

**21-07-195 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant tel que présenté, en ajoutant les points qui apparaissent au varia à la demande du conseiller M. Stephen Ovans, ces points en étant de discussion.

**ORDRE DU JOUR**

**1 AFFAIRES LÉGISLATIVES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
  - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.
  - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
  - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
  - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
  - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
  - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (juin 2021).
  - 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
  - 1.4.6 MTQ – Approbation du Règlement 7-2021 (camions et véhicules-outils)
- 1.5 Avis de motion ; Règlement d'emprunt n° 117-2021 en attendant le versement d'une subvention.
- 1.6 Dépôt et présentation du Règlement d'emprunt n° 117-2021 en attendant le versement d'une subvention.
- 1.7 Annulation de la résolution n° 21-05-133 modifiant le Règlement d'emprunt 117-2019.
- 1.8 Adoption du Règlement n° 25.40-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 25-2006.
- 1.9 Avis de motion -Règlement n° 25.41-2021 (Concordance au Schéma de la MRC)
- 1.10 Dépôt, présentation et adoption projet de Règlement n° 25.41-2021
- 1.11 SSI (Sécurité incendie) - Entente intermunicipale.

**2 GESTION FINANCIÈRE**

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 30 juin 2021
  - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 30 juin 2021.
  - 2.1.2 Suivis budgétaires et financiers au 30 juin 2021
- 2.2 Achat par crédit-bail de chasse-neige (2) au profit des Travaux publics.
- 2.3 MAMH (PRABAM) - Octroi d'une subvention.

**3 GESTION DU PERSONNEL**

**4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**

**5 GESTION DES IMMEUBLES**

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 TRANSPORT ROUTIER**

**8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**9 URBANISME ET ZONAGE**

9.1 Demande de dérogation mineure; 11, rue Jamestown

**10 LOISIRS, CULTURE ET ACTION COMMUNAUTAIRE**

10.1 MADA-Formation d'un comité de suivi en vue de l'application du Plan d'action.

10.2 Club de soccer d'Ormstown – Entente de partenariat avec la Municipalité (saison 2021).

**11. CORRESPONDANCE**

11.1 Les Productions Also inc.- Tournage de « Mégantic »

**12. VARIA**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

---

**21-07-196 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 7 juin 2021**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 7 juin 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-197 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 14 juin 2021**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 juin 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

**ADOPTÉE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC**

Au moment de l'heure limite fixée pour la réception de demandes en vue de la période de questions ouverte au public, à savoir 12h00 le jour de la séance du conseil, lesquelles questions doivent être adressées par écrit au greffier de la Municipalité à l'adresse électronique suivante [greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca), quatre (4) questions ont été reçues de membres du public.

**Question 1. Demandes de citoyennes en relation avec des suggestions de mesures à prendre en vue de l'inauguration prochaine de la halte urbaine**

Résumé de la demande

Nous sollicitons aujourd'hui votre bienveillance et vous prions de bien vouloir étudier des solutions qui permettraient de réduire concrètement la vitesse sur la portion de la rue Lambton située entre la rue Bridge et la nouvelle Halte urbaine (cul-de-sac) (...)

Voici nos suggestions de demandes :

1. Installation de plusieurs ralentisseurs de type dos d'ânes amovibles ou autres (MRC, rayures sur asphalte);
2. Qu'il y ait un couvre-feu pour la nouvelle halte, rue Lambton, comme il en existe dans les parcs;
3. Que les automobilistes ne puissent se stationner que du côté de la rue où il y a un trottoir. Ce, pour des raisons de sécurité, des véhicules d'urgence ne pouvant passer s'il y a des véhicules de chaque côté. De plus, les automobilistes empiètent sur les terrains s'il n'y a pas de trottoir et ceux-ci sont très étroits.

Nos demandes nécessitent aussi l'installation de signalisations (panneaux) d'interdictions et d'informations.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

**La demande est signée par plusieurs personnes résidentes de la rue Lambton et nous pouvons répondre favorablement à toutes les demandes :**

1. **Ralentisseurs de type dos d'ânes ou de lignes appliquées au sol ; les deux scénarios seront envisagés, puis nous prendrons les mesures nécessaires afin de ralentir la vitesse pour assurer une approche sécuritaire à la halte ;**
2. **Couvre-feu ; la halte pouvant être considérée comme un parc, les heures d'ouverture et d'accès sont de 7h00 à 23h00, avec indications (panneaux) qui feront état des règles à suivre, particulièrement des principales interdictions qui seront à être respectées.**

- 3. Stationnement : les citoyens ont entièrement raison, les rues sont étroites et s'il y a situation d'urgence il nous faut s'assurer de pouvoir intervenir. En ce sens, des interdictions de stationnement seront ajoutées.**

**J'apprécie ce genre de questions citoyennes puisqu'elles nous permettent de ne pas commettre d'omissions et elles nous obligent à une vigilance constante.**

### **Question 2. Madame Kathryn McCully**

**Traduction faite par le greffier municipal**

Bonjour,

Lors de la dernière réunion du Conseil, une question a été posée concernant le rythme du développement à Ormstown et son impact sur la qualité de vie et le développement durable futur. La question est de savoir si Ormstown avait un plan global de développement urbain, compte tenu de son ambition de passer de 3 818 habitants actuels à quelque 5 000 habitants dans un avenir rapproché.

Comme vous le savez certainement, il y a un problème croissant de circulation des véhicules à Ormstown. Les embouteillages sont de plus en plus fréquents, surtout pendant les mois d'été. L'augmentation de la population ne fera que rendre la question de la circulation plus aiguë. Cette augmentation aura un impact sur les infrastructures de toutes sortes : l'hôpital, les écoles, les routes, le système d'approvisionnement en eau, la collecte des ordures et les services d'incendie pour ne citer que les plus évidents. Nous en ressentons déjà l'impact sur certains d'entre eux.

Nous jouissons actuellement d'une qualité de vie élevée dans cette région verdoyant et charmante du Québec. De nombreux citoyens d'Ormstown sont très attachés au maintien de cet aspect merveilleux tout en permettant un développement soigneusement planifié et durable. Si nous ne voulons pas qu'Ormstown ne devienne qu'embouteillages d'automobiles, surpeuplée et sous-financée, nous devons planifier soigneusement le succès.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me montrer l'évaluation globale et le plan de développement d'Ormstown au cours des prochaines années? Ce plan pourrait-il être communiqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal?

Merci de votre aide et de votre expertise dans ces domaines. En tant que citoyens d'Ormstown, nous devons pouvoir compter sur notre équipe municipale pour avoir nos meilleurs intérêts à cœur, au-delà de la croissance financière et de l'expansion de l'assiette fiscale. La qualité de vie est un équilibre complexe et délicat, mais une fois perdu ou détruit, il a disparu à jamais.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

**Depuis notre élection en 2017, nous avons travaillé sans relâche pour livrer les promesses et la vision que nous avons proposées aux citoyens avant l'élection.**

**Celles-ci tournaient autour de 4 grands pôles :**

- **Le développement résidentiel**
- **Le développement économique local**
- **La qualité et la disponibilité des services municipaux offerts aux citoyens**
- **La gestion professionnelle des finances de la municipalité**

**À la fin ou presque de notre mandat, force est d'admettre que nous avons réalisé l'ensemble des éléments proposés.**

**Vous n'êtes pas sans savoir que la mise en place des projets ne se concrétise pas en quelques jours, semaines ou mois. Nous pouvons donc vous confirmer qu'il y a actuellement 4 projets majeurs, représentant environ 600 portes, qui sont en cours de réalisation et qui devraient débiter incessamment. Ce sont :**

- **2 projets du 3<sup>ième</sup> rang au BMR au sud de la Route 201 (530 portes).**
- **1 projet sur la rue Isabelle à l'arrière du parc des Érables (50 portes).**
- **1 projet, rue Borden (35 portes).**

**À noter que tous ces projets sont en zone blanche, donc aucune terre agricole n'a été utilisée.**

**Ces dossiers répondent à la réglementation de la municipalité et du CCU, au schéma d'aménagement de la MRC, aux règles du MAMH et finalement à celles du ministère de l'Environnement. Comme vous pouvez le constater, chacun de ces intervenants s'implique dans le projet en plus des professionnels privés comme les ingénieurs, les promoteurs, les investisseurs, notaires etc. Ce n'est donc pas sur un feeling ou sur un coup de tête que ce type de projets se réalise. Il est à noter que ces 4 projets proviennent de groupes différents, ce qui est d'autant plus valorisant puisque lors de mon premier mandat, aucun groupe ne voulait investir à Ormstown.**

**Vous parlez des infrastructures dans votre question. Ce fut vraiment notre premier objectif de s'assurer que celles-ci répondent bien à la croissance. C'est pourquoi nous avons reçu l'autorisation et les subventions requises pour construire une usine de filtration permettant de desservir la population actuelle ainsi que celle anticipée au cours des 5 à 10 prochaines années. Nos étangs de décantation ont été entièrement vidés nettoyés et réparés.**

**J'aimerais ajouter que pour assurer la pérennité des services offerts par nos institutions, nous devons assurer une croissance dynamique de notre communauté (10 ans de décroissance pour Ormstown et la MRC). De plus, nous avons développé une approche favorisant les partenariats, ce que nous avons créés avec les groupes suivants :**

- **CISSSMO, LBA, C/S New Frontiers, Centre administratif scolaire de la Vallée des Tisserands, Centre d'hébergement Ormstown, Office municipal d'habitation, Sureté du Québec, Club Lions Ormstown, Club de Soccer d'Ormstown etc.**

**Autrement dit, nous travaillons en équipe avec l'ensemble des forces vives de la communauté.**

**J'aimerais terminer en mentionnant que la municipalité compte actuellement près de 4000 citoyens. Il est certain qu'avec les projets à démarrer sous peu, nous allons atteindre une population de de 5000 à 5500 citoyens au cours des 5 prochaines années.**

**Par contre, tous nos espaces à développer seront utilisés et le prochain conseil aura la délicate mission de voir à continuer cette croissance dynamique et si oui, à rechercher les emplacements avec le meilleur potentiel en plus de modifier la vocation de ces prochaines terres (s'il y a lieu) puisqu'il n'y a plus grande disponibilité dans le périmètre urbain.**

**Enfin, il va sans dire que nous allons conserver le caractère spécifique et l'ADN de notre magnifique Municipalité.**

### **Question 3. Demandes citoyennes de la rue Cairns (M. Dana Roch et autres)**

À l'attention des membres du conseil municipal,

#### **Traduction faite par le greffier municipal**

Nous sommes plusieurs citoyens de la rue Cairns qui désirons porter à l'attention du conseil municipal la piètre condition de la rue, plus spécifiquement à partir de la borne-fontaine près des numéros civiques 14,17,18,20 et 22 en particulier. L'asphalte y est si cahoteux que le tout rend la conduite hasardeuse.

Depuis que la Municipalité a planifié de connecter les résidents non desservis au réseau d'aqueduc et d'égout et à y faire le pavage à ces niveaux (adresses), nous adressons la question suivante pour la séance du conseil du 5 juillet 2021 :

Quand les travaux ci-haut décrits prendront-ils forme ?

Merci à l'avance au maire et aux membres du conseil municipal de répondre de façon précise à la présente question.

Vu les récents développements du dossier, monsieur le Maire Lapierre demande au greffier municipal de répondre à la présente question.

#### **Réponse du greffier**

**À titre informel, nous avons reçu le 1<sup>er</sup> juillet 2021 les actes de cession de Me Duquette que nous sommes à analyser. De plus, il y a eu relance à l'entrepreneur afin qu'il reconduise le prix fait à la Municipalité à la fin de 2020 et c'est maintenant chose faite.**

**Quant au problème à résoudre avec un créancier hypothécaire afin qu'il libère la portion de terrain qui nous sera cédée, il se pourrait que tout débloque très prochainement, avons-nous obtenu comme une certaine assurance de la part du notaire.**

**Nous entrevoyons que tous les travaux soient terminés en août. Votre dossier et celui des 2 autres propriétaires concernés est en traitement continu ces jours-ci et soyez sans crainte, il constitue un dossier prioritaire pour la Municipalité. Nous serons en appel d'offres pour l'asphaltage au cours des prochains jours.**

**Merci pour votre patience.**

#### **Question 4. Madame Leslie-Ann Hine**

**Traduction faite par le greffier municipal :**

Bonsoir,

Nous savons tous que le coin de l'autoroute 138 et de Rivière-aux-Outardes est un coin très dangereux. Nous savons également que le trafic y a plus que doublé au cours des deux dernières années, et que cette route sera davantage sollicitée à l'avenir. Y a-t-il un plan pour relier cette collectivité à la 201 ? Cela crée plus de congestion en les faisant sortir sur la 138, ce qu'ils doivent faire pour aller n'importe où à Ormstown en ce moment.

Je me demande également quel est le plan d'aménagement routier pour relier l'aménagement à l'écart de la rue Borden. C'est une rue très étroite et je ne sais pas comment cette petite rue va prendre autant de trafic. J'espère que le sentier pédestre avec les beaux arbres qui y sont, n'est pas prévu dans le plan pour être développé comme une route afin de permettre aux voitures à circuler dans ce développement.

S'il devait y avoir quoi que ce soit, je voudrais voir ce beau chemin être allongé.

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

**Il y a 2 choses qui sont complètement distinctes :**

**Premièrement, pour l'intersection de la route 138, 201 et du chemin de la Rivière-aux-Outardes, cela fait déjà 3 ans que sommes en demande constante auprès du ministère des Transports afin de sécuriser ce croisement de rues. Malheureusement, nous sommes encore à travailler avec le ministère, mais ce n'est pas facile. Et je suis parfaitement en accord avec vous. D'ailleurs ce dossier a été une des premières résolutions adoptées par le nouveau conseil municipal en 2017 et nous sommes encore en attente du ministère.**

**En ce qui a trait au dossier de la rue Borden, oui il va servir même s'il s'agit d'un projet de développement assez modeste. Pour ce qui est du sentier, j'ai un peu de difficulté à saisir. Il faut faire attention que si une forme de sentier se présente comme tel aujourd'hui, c'est un sentier qui s'est fait sur une propriété privée. Dans cet optique, ce terrain demeure toujours la propriété de son propriétaire. Et comme pour tous les terrains privés, les propriétaires ont le droit à une certaine quiétude à ce sujet.**

---

#### **Dépôt de documents**

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.2 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Liste des permis en inspection.
- 2.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
- 2.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (juin 2021).
- 2.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
- 2.4.6 MTQ – Approbation du Règlement 7-2021 (camions et véhicules-outils)

---

#### **21-07-198      Avis de motion ; Règlement d'emprunt n° 117-2021 en corrélation et en attente du versement d'une subvention.**

Avis de motion est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'il présente et dépose, en la présente séance du 5 juillet 2021, le projet de Règlement d'emprunt no 117-2021 au montant de 389 240\$ afin de financer sur une période de 10 ans, la subvention confirmée par le ministère des Transports du Québec du même montant et dont l'échéancier des versements est établi sur le même nombre d'années, le tout ayant été affecté au service de la dette du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE**

---

#### **21-07-199      Dépôt et présentation du Règlement d'emprunt n° 117-2021 en corrélation et en attente du versement d'une subvention.**

**ATTENDU** que le présent Règlement n° 117-2021 est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU** la confirmation du montant de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 10 mai 2021, laquelle fait état de la somme de 389 240\$, le tout pour et à la suite de travaux de réfection du chemin de la Rivière- Châteauguay Nord;

**ATTENDU** que ladite subvention est versée sur une période de 10 ans et qu'il convient en ce sens d'adopter le présent Règlement en vue d'emprunter la somme de 389 240\$ remboursable sur 10 ans;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2021 et que le projet de Règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE** il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt et de la présentation du projet de Règlement n° 117-2021, lequel décrète un emprunt de 389 240\$ afin de financer sur une période de 10 ans la subvention du ministère des Transports du Québec (MTQ) accordée dans le cadre du programme PAVL-AIRRL, dispense de lecture complète étant faite considérant qu'il a été rendu disponible à chacun des membres du conseil municipal plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-200 Annulation de la résolution n° 21-05-133 modifiant le Règlement d'emprunt 117-2019.**

**NONOBTANT** le fait que par le jeu de l'article 1076 du Code municipal, le Conseil municipal peut modifier par résolution un règlement d'emprunt lorsque les deux (2) conditions suivantes sont réunies, à savoir qu'il n'y a pas de changement quant à l'objet du règlement d'emprunt et qu'il n'augmente pas la charge des contribuables;

**ATTENDU QUE** le 2<sup>e</sup> élément du paragraphe précédent rattaché à cet article 1076 du Code, s'explique par le fait que depuis l'approbation du Règlement d'emprunt, la Municipalité s'est vu confirmer une subvention au montant de 389 240\$ par le ministère des Transports (MTQ) dans le cadre du programme PAVL-AIRRL, pour le chemin de la rivière Châteauguay-Nord;

**ATTENDU QUE** de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le fait que la subvention confirmée soit distribuée à la Municipalité en capital et intérêts en une période étalée sur 10 ans, ce qui a pour effet d'augmenter la charge des contribuables;

**ATTENDU QU'**en conséquence du paragraphe précédent, le ministère préfère que la Municipalité y aille d'un règlement d'emprunt spécifique en regard de la subvention obtenue, conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec vu que la somme due à la Municipalité est placée au service de la dette du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ANNULER** la résolution n° 21-05-133 adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal le 3 mai 2021.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-201 Adoption du Règlement.n° 25.40-2021 modifiant le Règlement de zonage n°25-2006.**

**ATTENDU QU'**un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage, a été donné par le conseiller Ken Dolphin lors de la séance extraordinaire du conseil le 18 mai 2021;

**ATTENDU QU'**il y a eu dépôt, présentation et adoption du premier projet de Règlement n° 25.40-2021, à cette même séance du 18 mai 2021 par le conseiller Ken Dolphin, appuyé en cela par la conseillère Michelle Greig;

**ATTENDU QUE** depuis ce dépôt et l'adoption de ce premier projet de règlement, aucune demande de modification n'a été apportée malgré la période écrite de consultation publique tenue du 19 mai au 4 juin 2021;

**ATTENDU QUE** les normes du règlement de zonage concernant les marges à l'intérieur desquelles les thermopompes et les remises peuvent être autorisées, ne sont plus représentatives de la réalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut faciliter l'encadrement des copropriétés et moderniser certains aspects de son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** l'ajout de normes concernant des quadruplex, s'avère nécessaire dans la zone H02-206;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire d'agrandir la zone H02-208 et y autoriser les usages H2 et H3;

**ATTENDU QUE** la procédure de consultation écrite, conforme et en application des règles sanitaires, a été ouverte au public pour la période s'étendant du 19 mai 2021 au 4 juin 2021, inclusivement et qu'au terme de celle-ci aucun commentaire, demande ou récrimination n'a été reçu à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le 2<sup>e</sup> projet de Règlement n° 25.40-2021 a été déposé, présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal, le 7 juin 2021;

**ATTENDU QU'**à la suite de son adoption, le 2<sup>e</sup> projet de Règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter durant la période s'étendant du 8 au 24 juin 2021, inclusivement, et qu'au terme de cette période aucune demande n'a été reçue par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le Règlement n° 25.40-2021 modifiant le Règlement n° 25-2006 soit adopté, la date d'entrée en vigueur devant correspondre à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-202      Avis de motion - Règlement n° 25.41-2021 (Concordance au Schéma de la MRC)**

Avis de motion est donné par la conseillère **Chantal Laroche** à l'effet qu'elle présente et dépose, en la présente séance du 5 juillet 2021, le projet de Règlement n° 25.41-2021 afin de modifier certaines normes quant aux unités d'habitation bi familiales et multifamiliales dans la zone H04-432, d'agrandir cette zone afin d'y autoriser les usages H2 et H3, de revoir la grille complète des usages et de créer la nouvelle zone H04-433.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-203      Dépôt, présentation et adoption du premier projet de Règlement n° 25.41-2021**

**ATTENDU QU'**un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage, a été donné par la conseillère **Chantal Laroche**, en ce 5 juillet 2021;

**ATTENDU QUE** l'ajout de normes concernant des unités d'habitations bi familiales et multifamiliales s'avère nécessaire dans la zone H04-432;

**ATTENDU** la pertinence d'agrandir la zone H04-432 par l'ajout du lot 5 806 516 provenant de la zone H04-413, dans le but d'y autoriser les usages H2 et H3 ainsi que les projets intégrés;

**ATTENDU QU'**il convient également de revoir la grille des usages et des normes de la zone H04-432 en prévision du projet de développement domiciliaire à venir dans ce secteur et de faire de même pour la nouvelle zone à créer, H04-433;

**ATTENDU QU'**en vue d'assurer un développement harmonieux de la municipalité, il convient de revoir les normes d'implantation des bâtiments, de lotissement, celles concernant les caractéristiques du bâtiment, la densité ainsi que les dispositions spéciales puisque les normes courantes en vigueur ne reflètent plus la réalité moderne quant à l'occupation du territoire et d'une densification cohérente pour les zones H04-432 et H04-433;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** le premier projet de Règlement n° 25.41-2021, tel que présenté, dispense de lecture complète étant faite chacun des membres du conseil ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance avant la tenue de la séance du conseil.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-204      SSI (Sécurité incendie) - Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies.**

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Howick, de Très-Saint-Sacrement et d'Ormstown désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

**NONOBTANT** le fait que la Municipalité soit membre de la Mutuelle de feu, une entente entre municipalités doit être conclue entre elles en considération des articles 32 et suivants de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S- 3.4)*, le système d'entraide devant être établi entre les services de sécurité incendie municipaux, de même que les conditions et d'en établir les conditions, ce qui n'affecte en rien l'entente conjointe en vigueur avec la Mutuelle ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en parfait accord avec toutes et chacune des obligations édictées dans le protocole d'entente portée à l'attention d'Ormstown;

**ATTENDU QUE** la proposition de protocole entre les municipalités d'Howick, de Très-Saint-Sacrement et d'Ormstown, a été portée à l'attention du directeur du Service de sécurité incendie (SSI) d'Ormstown, Monsieur Stephen Knox et que ce dernier est en parfait accord afin qu'intervienne ce protocole d'entraide;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE CONTRACTER** avec les Municipalités d'Howick et de Très-Saint-Sacrement conformément au protocole d'entente déposé et produit en la présente séance, le tout en fonction des termes et conditions y établis pour une durée d'un (1) an à compter de la date de signature des parties en cause, ledit protocole étant reconduit annuellement sans autre formalité, à moins d'un avis contraire signifié en ce sens par l'une ou l'autre des municipalités participantes conformément à son article 2;

**DE MANDATER** le maire, M. Jacques Lapierre et le greffier, M. François Gagnon afin de signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité d'Ormstown.

**ADOPTÉE**

### **21-07-205 Liste des comptes à payer au 30 juin 2021**

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

**DE PAYER** les comptes suivants :

#### **COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2021**

1537	AL-JO CHAUSSURES (bottes - employé voirie)	186,25 \$
1003	AREO-FEU (adapteurs - véh. # 5-1 - nouveau camion pompiers)	202,94 \$
2359	BIONEST INC. (visite d'entretien UV - 1 adresse)	582,36 \$
2317	BOIVIN & GAUVIN INC. (produits - véh. Pompiers)	2 816,89 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (bottes - 3 employés voirie)	719,03 \$
1190	BRISSON DENIS INC. (produits - parcs & usine d'épuration)	247,83 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - piste cyclable, halte urbaine, écocentre, souches etc.)	3 305,49 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence - véh. Voirie & pompiers)	1 591,38 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC. (gravier - réseau aqueduc, parcs & inventaire)	4 898,09 \$
2533	CERTIFIED LABORATORIES (produits - station pompage - égouts)	344,58 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie & aliments - HV)	134,58 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quinc. diverse et bois & pièces - halte urbaine)	1 699,66 \$
2790	DISCAIR PRODUCTIONS (hon. Plateforme zoom - séance spéciale - 14 juin 2021)	572,58 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (cuivre - réseau aqueduc)	1 061,27 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	1 667,72 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (plaque- parc Mario Dumas & autocollants - voirie)	2 359,29 \$
2732	ENVIRONOR CANADA INC. (séquestrant - traitement eau potable)	1 786,14 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (laveuse à pression, huile à chaîne & lame - voirie)	596,55 \$
1384	ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. (LES) (véh. # 30 - Massey Ferguson)	8,72 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (pièces véh. 11 - charrue village & 9 New Holland)	349,52 \$
1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. véh. #9 - faucheuse - New Holland)	941,95 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau brute, potable & usée)	986,77 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - mai 2021)	100,00 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (pièce - véh. # 26 - charrue)	34,49 \$
1214	GARAGE S.D. INC. (rép. Crevaision - véh. Loc. # 32 - voirie)	13,80 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	2 022,18 \$
2727	GDLB (produit - poste Delage)	2 450,80 \$
2782	GLOBAL INDUSTRIAL CANADA (fontaine - halte urbaine)	3 213,54 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (bouchon à gaz - équip. Voirie)	27,27 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Info., frais mensuel - juin 2021)	1 112,39 \$
1050	INFOTECH (transport de papeterie)	25,85 \$
972	J.T. SPORT (pièces - scie à chaîne & achat coupe herbe - voirie)	988,78 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - juin 2021- voirie)	343,78 \$
2764	JARDINS GEMELAS INC. (LES) (paniers fleurs - rues - Centre -ville)	1 600,45 \$
2353	JOHNSTON, CATHLEEN (traduction - MADA)	473,04 \$
2753	K.S.S.T. DISTRIBUTION (crics ajustables - voirie)	749,64 \$
992	LAMB J. & SON (soudage - tour d'eau)	1 644,14 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclage - écocentre)	161,40 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	103,36 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres & papeterie - Bibliothèque)	322,42 \$
2789	MOBI-DIESEL (Rép. véh. # 11 - charrue village)	206,96 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (Impression - bulletin municipal (extra)	873,81 \$
2248	NESS, D.R. (géotextile - chemins)	321,93 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Pompiers)	89,01 \$
2794	PIÈCES D'AUTO MERCIER (antirouille - équip. voirie & pièce - véh. # 13 - Sierra)	579,66 \$



976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. Voirie & outils)	269,29 \$
2109	PUROLATOR INC. (frais de poste)	10,77 \$
2532	QUINC. MACHABÉE (pièces - voirie)	37,42 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (chlore & quincaillerie divers)	1 990,46 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie & nappes - voirie)	144,99 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette - garage 138 A - mai /juin et juin/juillet 2021)	404,72 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage stations pompage & déblocage tuyau)	5 811,99 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - avril à mai 2021)	499,47 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	539,48 \$
2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL (hon. Ing. - relevé - rue Isabelle)	1 264,73 \$
2148	SIGNEL SERVICES INC. (enseignes - voirie)	1 034,09 \$
1082	SINTRA OUEST (asphalte - voirie)	3 348,94 \$
2761	SOCIAL WIFI CANADA (service internet - juillet 2021 - Bibliothèque)	126,42 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (2 avis d'ébullition)	573,10 \$
1427	STELEM (CANADA) INC. (restauration - 7 bornes d'incendies)	9 041,63 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (fixation filet - parc de balle & télémétries - nov. 2020 à mai 21)	1 623,40 \$
2787	TELMATIK (téléphone urgence - juin 2021)	86,23 \$
2586	TENAQUIP LIMITED (détecteur multigaz - espace clos - égouts)	801,15 \$
2378	THIBAUT, JACQUES (PIERREVILLE) (test - pompe portative - pompiers)	57,49 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur (5 fois) - écocentre)	4 777,21 \$
2041	TREMBLAY GRUES SERVICE INC (rép. Réservoir - tour d'eau)	1 241,73 \$
2316	ULINE CANADA CORPORATION (achat 4 poubelles - halte urbaine)	2 828,04 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (ajouter L. Pilon)	17,25 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. conteneur - centre réc. - mai 2021)	25,75 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (attaches de câble - voirie)	144,07 \$
		<hr/>
		81 218,11 \$
<b>DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:</b>		
20-12-347	ADN COMMUNICATION (balance - mise en place - alertes municipales & frais mensuel- avril/mai 2021)	788,54 \$
20-12-364&	AQUA DATA INC. (hon. Plan d'intervention)	7 292,29 \$
16-09-374 &		
17-08-261		
21-04-113	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD. (alun - usine d'épuration)	5 705,95 \$
20-12-348	DISCAIR PRODUCTIONS (hon. Séance - plateforme zoom - 7 juin 2021)	1 144,00 \$
21-05-140	IMC CANCOPPAS QUÉBEC LTÉE (instruments de mesure & contrôle - égouts)	19 047,29 \$
21-03-083&	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie de communications - 2 de 7 et 4 de 9)	3 205,44 \$
21-05-139		
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - juin 2021)	500,00 \$
21-04-109	UNE TOUCHE DE BOIS (meubles - bibliothèque)	15 365,27 \$
		<hr/>
		53 048,78 \$
		<hr/>
		134 266,89 \$
<b>PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:</b>		
	Salaires du 16 mai du 12 juin 2021	62 459,22 \$
	Rémunération des élus du 16 mai au 12 juin 2021	8 200,71 \$
	REER	4 220,10 \$
21-00006	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal- juin 2021)	2 012,06 \$
21-00516	SAAQ (immatriculation de véhicule # 5-1 - nouveau camion incendie)	784,82 \$
21-00517	Bell	205,62 \$
21-00518	Hydro	4 972,46 \$
21-00519	Déry (téléphone & internet - garage & caserne - juin 2021)	186,80 \$
21-00520	Manuvie Financière (ass. Col. - Juin 2021)	5 290,38 \$
21-00521	Une Touche de Bois (dépôt 50 % - gazebo - halte urbaine)	12 364,98 \$
21-00522	WM Québec Inc. (Collecte de déchets - Mai 2021)	25 304,88 \$
21-00523	WM Québec Inc. (Service de recyclage - Mai 2021)	20 704,74 \$
21-00524	Soucy, Benoit (ent. mén. Du 23 mai au 5 juin 2021)	1 050,00 \$
21-00525	Bell	70,51 \$
21-00526	Hydro	4 857,43 \$
21-00527	Targo Communications (internet & téléphones - HV- juin 2021)	201,71 \$
21-00601	Revenue Canada ( DAS Féd. Mai 2021- rég.)	9 881,30 \$
21-00602	Revenue Canada ( DAS Féd. Mai 2021- occ.)	1 375,95 \$
21-00603	Revenue Québec ( DAS Prov. Mai 2021)	29 101,23 \$
21-00610	Petite Caisse (cadeau départ - Mme Lalonde)	200,00 \$
21-00611	Hydro	3 193,82 \$

21-00612	Bell Mobilité - cellulaires - juin 2021	156,25 \$
21-00613	Visa (registre foncier & mobiliers - Bibliothèque)	2 135,64 \$
21-00614	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 6 au 19 juin 2021)	1 050,00 \$
21-00618	Hart, Daniel (ramasser 16 castors)	1 200,00 \$
		201 180,61 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>335 447,50 \$</b>

**ADOPTÉE**

**21-07-206 Achat par crédit-bail de deux (2) camions avec équipement de déneigement et benne d'été pour le service des Travaux publics.**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres (n° ORM210508-2) a été publié le 10 mai 2021 sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO - numéro de référence 1486872) pour l'achat par crédit-bail de deux (2) chasse-neige avec équipements de déneigement et benne d'été pour le service des travaux publics;

**ATTENDU QU'**à la date limite de réception des soumissions, le 14 juin 2021, une seule a été reçue, soit celle de Robitaille Équipements inc., tel qu'en fait foi l'extrait du procès-verbal d'ouverture de soumission ci-dessous reproduit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Robitaille Équipement inc.</b>	<b>633 966,74\$</b>	<b>31 698.34\$</b>	<b>63 238.18\$</b>	<b>728 903.26\$</b>

**ATTENDU QU'**à cette même date du 14 juin 2021, deux (2) offres de financement par crédit-bail ont été déposées et analysées, tel qu'en fait foi l'autre extrait de procès-verbal d'ouverture de soumission ci-dessous reproduit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Taux de crédit</b>	<b>Taux de crédit</b>	<b>Valeur résiduelle 5 ans</b>	<b>Valeur résiduelle 7 ans</b>
	<b>Taux annuel 5 ans</b>	<b>Taux annuel 7 ans</b>		
<b>Crédit Municipal (...) REXCAP inc.</b>	<b>2,43%</b>	<b>2,69%</b>	<b>1,15\$</b>	<b>1, 15\$</b>
<b>Crédit-Bail SPAR inc.</b>	<b>2,45%</b>	<b>2,78%</b>	<b>25% 158 491,69\$</b>	<b>1,00\$</b>

**ATTENDU QUE** la proposition la plus avantageuse et plus basse conforme est celle de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap ("REXCAP "), faite conjointement par REXCAP et Crédit- Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de financement."

**EN CONSÉQUENCE,** il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Syphen Ovans votant contre la proposition :

**D'ACCORDER** le contrat pour l'achat des deux (2) chasse-neige avec équipements de déneigement et benne d'été au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission en date du 14 juin 2021, soit Robitaille Équipements inc., le tout au montant de **633 966,94\$, avant taxes** et sans possibilité d'extra sauf sur demande expresse faite par la Municipalité`;

**D'ACCEPTER** l'offre de financement soumise par la compagnie « Rexcap RBC », tel que présentée par Gaëtan Grenier, président de Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc, le scénario retenu étant le financement proposé pour un terme de 5 ans, en 60 versements mensuels égaux et consécutifs au montant de **11 208,97\$, plus les taxes**, chacun en remboursement du crédit-bail;

**D'ASSURER** le paiement des frais d'ouverture de dossier au montant unique de 500\$, plus les taxes, payable à la livraison;

**QUE** l'acquisition finale suivant les 60 mensualités précitées se fasse en contrepartie de la somme de 1,00\$, avant taxes tel qu'en fait foi l'offre dûment acceptée;

**QUE** le maire et le greffier ou leur remplaçant dûment désigné soient autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente;

Postes comptables attribués à la dépense : 02-320-00-516 et 330-00-516  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**21-07-207     MAMH (PRABAM) - Octroi d'une subvention**

**ATTENDU** la subvention confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au montant **156 029\$** dans le cadre du programme cité;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire suivantes et leurs aménagements connexes sont admissibles :

- Hôtel de ville;
- Caserne de pompiers;
- Garage et entrepôts municipaux;
- Centre et salle communautaires.

**ATTENDU QUE** des travaux sont à être réalisés à la caserne, au centre récréatif et à l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**D'AFFECTER** le montant de la subvention à des travaux devant être réalisés à la caserne, au centre récréatif et à l'hôtel de ville suivant les priorités établies.

Poste comptable attribué au revenu : 01-372-90-000

**ADOPTÉE**

---

**21-07-208     DEC - Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec ; Demande d'aide financière et autorisation.**

**ATTENDU QUE** le programme cité en titre met à la disposition des municipalités des sommes en vue de la revitalisation des communautés;

**ATTENDU QUE** ledit programme permet de construire de nouvelles infrastructures communautaires et que le réseau de haltes urbaines que la Municipalité s'apprête à construire, s'inscrit dans les objectifs visés;

**ATTENDU QUE** ces haltes urbaines deviendront des espaces publics où les gens pourront aller se ressourcer en toute sécurité, vu les mesures de distanciation prises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**D'ADRESSER** une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés de Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec;

**D'AUTORISER** le directeur général par intérim et greffier de la Municipalité, M. François Gagnon, à déposer une demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce programme pour et au nom de la Municipalité.

Poste comptable attribué au revenu : 01-372-90-000

**ADOPTÉE**

---

**21-07-209     Demande de dérogation mineure ; 11, rue Jamestown**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 11, rue Jamestown adresse une demande de dérogation mineure en regard d'une construction à venir;

**ATTENDU QUE** ladite demande a pour objectif de se voir accorder la permission de construire sur une superficie de 532 m<sup>2</sup> au des 550 m<sup>2</sup> minimaux imposés par le Règlement de zonage 25-2006;

**ATTENDU QUE** la largeur minimale de terrain de 15m minimum de même que celle de la profondeur minimale de 25m sont toutes deux respectées;

**ATTENDU QU'**après s'être réuni sur ce sujet, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'octroi de la dérogation mineure telle que demandée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**D'ACCEPTER** la recommandation du CCU et d'accorder la demande de dérogation mineure telle que décrite.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-210      MADA-Formation d'un comité de suivi en vue de l'application du Plan d'action.**

**ATTENDU QU'**à la suite de l'adoption de la Politique MADA de la Municipalité et du Plan d'action mis en œuvre, il convient d'assurer le suivi dudit plan en formant un comité de suivi de son application;

**ATTENDU QUE** la démarche MADA en faveur des personnes âgées, est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ou de la MRC;

**ATTENDU QUE** la démarche MADA nécessite la création d'un comité de suivi, plus spécifiquement en vue de l'application du Plan d'action;

**ATTENDU QUE** selon les recommandations faites par la représentante d'Une Affaire de Famille (UAF), Madame Mélanie Tardif, les personnes suivantes sont les plus en mesure d'assurer le suivi et qu'en ce sens il convient de les nommer au Comité de suivi, à la fois de la Politique et du Plan d'action :

- Madame Lyne Caza, citoyenne;
- Madame Marie-France Meloche, CISSSMO;
- Madame Jocelyne Madore, représentante administrative de la Municipalité;
- Monsieur Jacques Guilbault, représentant élu du conseil municipal;
- Madame Mélanie Tardif, UAF

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**DE NOMMER** les personnes plus haut désignées comme membres du Comité de suivi de la Politique MADA et du Plan d'action adoptés par la Municipalité;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution au ministère concerné et à son représentant auprès de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-211      Club de soccer d'Ormstown - Entente de partenariat avec la Municipalité (saison 2021)**

**ATTENDU QUE** le Club de soccer Ormstown adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques de la Municipalité d'Ormstown

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par le Club de soccer Ormstown et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'intervention;

**ATTENDU QUE** le Club de soccer Ormstown a besoin du soutien de la Municipalité d'Ormstown par le biais d'un soutien en gratuité pour la l'utilisation des terrains de soccer;

**ATTENDU QUE** le Club de soccer Ormstown est un organisme reconnu de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Municipalité d'Ormstown;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ormstown souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et le Club de soccer Ormstown se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que l'organisme réalise et maintienne ses activités pour l'année 2021 selon sa mission et ses objectifs;

**ATTENDU QUE** le Club de soccer Ormstown encadre de façon autonome le programme sportif et récréatif offert à la population d'Ormstown;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ormstown dispose des installations sportives demandées et réalise leur entretien régulier;

**ATTENDU QUE** le Club de soccer Ormstown possède une structure démocratique de saine gestion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**D'APPROUVER** l'entente de partenariat entre la Municipalité d'Ormstown et le Club de soccer Ormstown pour l'année 2021.

**D'AUTORISER** l'utilisation du logo de la Municipalité d'Ormstown dans les outils promotionnels du Club de soccer Ormstown, les documents imprimés et les communiqués de presse devant être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la direction des communications et la direction générale.

**D'AUTORISER** la promotion des activités et des événements de l'organisme dans les outils de communication de la Municipalité.

**D'AUTORISER** le directeur général à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Municipalité d'Ormstown et le Club de soccer Ormstown et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

**21-07-212      Les Productions Also inc.- Tournage de « Mégantic »**

**NONOBTANT** la résolution n° 21-05-154 interdisant à la maison Attraction Images le tournage de « Mégantic », une production cinématographique relatant la tragédie survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic;

**ATTENDU QUE** depuis le refus attesté par la résolution citée, plusieurs changements ont été apportés, des représentations ayant été faites auprès de la Municipalité par la nouvelle agence en charge du projet cinématographique, Les Productions Also inc.

**ATTENDU QU'**une délégation (producteurs, réalisateur, équipes techniques) s'est déplacée à la Municipalité afin de rectifier le tir, avec une présentation plus professionnelle;

**ATTENDU QUE** depuis le projet de départ dont le principal motif de refus était notamment que la production s'étalait sur 2 à 3 semaines, la nouvelle maison de production entrevoyant plutôt utiliser une portion de la rue Lambton pendant une durée approximative de 2 jours et de 3 nuits seulement;

**ATTENDU QUE** des consultations ont été faites auprès des commerçants concernés et que ces derniers, en très grande majorité, se montrent favorables à la tenue de la production sur le territoire, d'autant plus qu'ils seront compensés monétairement pour pertes de revenus;

**ATTENDU QUE** le projet de tournage n'est plus considéré comme un fardeau insupportable, mais bel et bien comme un événement à venir dans la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**D'ANNULER** la résolution n° 21-05-154 adoptée par le conseil municipal à sa séance régulière du 3 mai 2021;

**D'AUTORISER** Les Productions Also inc. à tourner le film « Mégantic » sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown en fonction des besoins identifiés, conformément à la présentation faite et aux ententes intervenues entre les commerçants et citoyennes et citoyens concernés.

**ADOPTÉE**

---

**VARIA**

**Points de discussion du conseiller au siège n°3 M. Stephen Ovans, aucune résolution formelle n'étant requise**

1. I would like to know how much owing on the line of credit ?  
**Traduction faite par le greffier municipal**  
**Je voudrais connaître combien la Municipalité possède-t-elle sur la marge de crédit ?**  
Les marges de crédit de la CIBC et de Desjardins sont à 0\$, aucun solde n'étant à payer.
2. I would like to talk about the gazebo at the end of Lambton st ?  
**Traduction faite par le greffier municipal**  
Je voudrais discuter du gazebo au bout de la rue Lambton ?  
Une affiche d'interdiction de baignade et autres règles applicables seront installées.
3. I would like to talk about the tractor parade ?  
**Traduction faite par le greffier municipal**  
Je voudrais discuter au sujet de la parade de tracteurs.

**21-07-213      Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**DE LEVER** la séance. Il est 20h48.

**ADOPTÉE**

---

**Jacques Lapierre**  
**Maire,**

---

**François Gagnon**  
**Greffier**

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

---

**Jocelyne Madore, Secrétaire-trésorière adjointe**